



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(31-70-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.
Télécopie (31-70-364 99 28). Télex 32323. Adresse Internet : [http:// www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

Communiqué

non officiel
pour diffusion immédiate

N° 99/3

Le 16 février 1999

Séance publique de la Cour du mercredi 17 février 1999

**Demande en interprétation de l'arrêt du 11 juin 1998 en l'affaire de
la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria
(Cameroun c. Nigéria), exceptions préliminaires
(Nigéria c. Cameroun)**

Déclaration solennelle de juges ad hoc

LA HAYE, le 16 février 1999. Le mercredi 17 février 1999 à 9 h 45, la Cour internationale de Justice tiendra d'abord une courte séance en l'affaire susmentionnée au cours de laquelle le prince Bola Adesumbo Ajibola, juge ad hoc désigné par le Nigéria, et M. Kéba Mbaye, juge ad hoc désigné par le Cameroun, prendront l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut de la Cour.

Après une brève suspension de séance, les audiences en l'affaire de l'Île de Kasikili/Sedudu (Botswana/Namibie) annoncées dans le communiqué de presse n° 99/2 reprendront.

Site Internet de la Cour: <http://www.icj-cij.org>

Département de l'information:

M. Arthur Witteveen, secrétaire de la Cour (tél: 31-70-302 2336)

Mme Laurence Blairon, attachée d'information (tél: 31-70-302 2337)

Adresse électronique: information@icj-cij.org